

# LA GEMAPI

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

AMÉLIORER LA RÉSILIENCE  
DU TERRITOIRE FACE  
AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



montpellier  
Méditerranée  
métropole

ÉDITO .....	03
LA GEMAPI, UNE COMPÉTENCE OBLIGATOIRE ET DES RESPONSABILITÉS FORTES .....	04
LA GEMAPI EN CHIFFRES .....	06
1. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : LA PRÉVENTION DES RISQUES ET LA PRÉSERVATION DU CYCLE DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES .....	08
2. LA GESTION, LA PRÉSERVATION ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES .....	12
3. LA PRÉVENTION ET LA RÉDUCTION DES INONDATIONS .....	16
4. LE LITTORAL ET LA FAÇADE MARITIME .....	20
5. LA PRÉVISION ET LA GESTION DE CRISE .....	24
6. L'INFORMATION ET LA SENSIBILISATION DES ACTEURS ET DU PUBLIC .....	28

# ÉDITO

La GEMAPI est partout, toutes nos communes sont traversées par des cours d'eau. La gestion de l'eau et la prévention des risques sont intégrées dans l'aménagement de notre territoire, la préservation et la restauration de nos milieux aquatiques sont au cœur de nos missions.

En 2023, le programme d'aménagements de protection contre les inondations du territoire métropolitain s'est poursuivi avec la réalisation des ouvrages de protection de Juvignac contre les crues de la Mosson et le démarrage du chantier de protection de Grabels, travaux tant attendus des habitants et des élus de ces communes.

Les actions en faveur de la restauration et de la renaturation des milieux aquatiques se sont fortement accélérées en 2023 avec la création de plusieurs zones humides, la reconnexion des continuités écologiques et la remobilisation des zones d'expansion des crues sur la basse vallée de la Mosson.

2023 a été marqué, par la signature des contrats « Grand cycle de l'eau » et le démarrage des premières actions, la validation du projet ADAPTON'EAU en réponse à l'appel à manifestation d'intérêt « Eau et Climat » de l'Agence de l'eau, l'élaboration des dispositions relatives au grand cycle de l'eau dans le futur PLUi, et la forte montée en puissance de la mission d'animation territoriale de désimperméabilisation des sols.

L'entente inter-EPCI du golfe d'Aigues Mortes a été constituée pour coordonner l'action des EPCI et de leurs communes littorales sur les risques littoraux, la biodiversité et les usages en mer. 2023 a également permis de renforcer les partenariats avec les associations de riverains du Lez, l'information et la sensibilisation des acteurs locaux et du public à la GEMAPI et aux enjeux de l'eau sur notre territoire.

Enfin, l'astreinte GEMAPI a été renforcée tant sur ses missions qu'à travers son organisation pour la rendre encore plus efficace au bénéfice du territoire.

Toutes ces missions assurées de manière systémique à travers les différentes politiques publiques de Montpellier Méditerranée Métropole permettent d'agir efficacement et rapidement face au défi d'acclimatation de notre territoire au changement climatique.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport d'activité 2023.



*Michaël DELAFOSSE  
Président de Montpellier  
Méditerranée Métropole  
Maire de Montpellier*



*Véronique NEGRET, Vice-présidente de Montpellier  
Méditerranée Métropole, déléguée au Littoral,  
aux risques majeurs et à la GEMAPI (Gestion des  
milieux aquatiques et prévention des inondations).*

# LA GEMAPI, UNE COMPÉTENCE OBLIGATOIRE ET DES RESPONSABILITÉS FORTES

---

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et l'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 attribue aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, **comme Montpellier Méditerranée Métropole, une compétence exclusive et obligatoire relative à la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) au 1<sup>er</sup> janvier 2018.**



La GEMAPI constitue une évolution majeure visant à clarifier les responsabilités et les compétences et à consolider les liens entre la gestion de l'eau et la prévention des inondations, mais aussi à rapprocher ces politiques de celles de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

La GEMAPI, qui vise à gérer au niveau des intercommunalités la question de l'eau, **permet davantage de cohérence en termes de gouvernance**, notamment par la réduction du nombre d'interlocuteurs. Elle est aussi **mise en œuvre à une échelle adaptée à la gestion du territoire**. Elle permet **de répondre au diagnostic territorial de Montpellier Méditerranée Métropole par l'articulation des compétences métropolitaines et une meilleure interface entre aménagement, gestion des milieux aquatiques, et prévention des inondations.**



**Le bloc communal peut ainsi concilier urbanisme et prévention des inondations par une meilleure intégration du risque d'inondation dans l'aménagement du territoire,** notamment à travers les documents d'urbanisme, comme le SCOT et le futur PLUi, la construction et la gestion des ouvrages de protection mais aussi **concilier urbanisme et préservation des milieux aquatiques.**

**La compétence GEMAPI répond ainsi à un besoin de replacer la gestion du grand cycle de l'eau, et notamment des cours d'eau et des zones humides, au sein des réflexions sur l'aménagement du territoire.**

**La GEMAPI vient renforcer l'action de Montpellier Méditerranée Métropole qui depuis 2005** (et sa compétence « historique » de prévention des inondations) **intègre progressivement les risques d'inondations et la préservation des milieux aquatiques dans l'aménagement du territoire.** Elle participe activement à la stratégie globale d'urbanisation adaptée aux enjeux de développement durable et de lutte contre le changement climatique, ainsi qu'aux orientations et actions du PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial).

**Au titre de la GEMAPI, Montpellier Méditerranée Métropole a la responsabilité de mettre en œuvre des actions aux fins de défense contre les inondations de son territoire.**

**La GEMAPI a la charge de prendre les mesures nécessaires à la protection par l'entretien des cours d'eau, la construction et la gestion des ouvrages publics de protection contre les inondations.**

**La stratégie développée vise à améliorer la résilience du territoire et des milieux aquatiques afin de répondre aux risques identifiés par le PCAET et notamment pour :**

- Augmenter la protection des populations, des biens et des activités économiques.
- Orienter les secteurs en développement en dehors des zones à risques et favoriser un renouvellement urbain résilient.
- Aider à organiser la gestion de crise et y participer activement.
- Identifier et préserver les zones d'expansion des crues, la « trame bleue », les milieux aquatiques (les cours d'eau et leurs abords, les zones humides, les lagunes, ...) et leurs espaces de bon fonctionnement.
- Préserver et restaurer le grand cycle de l'eau, les écosystèmes aquatiques, les zones humides et leurs fonctionnalités, la biodiversité associée à ces milieux remarquables, et permettre leur adaptation au changement climatique.



Août 2015 à Montpellier



Chantier de protection contre les inondations de la Mosson à Juvignac

# LA GEMAPI EN CHIFFRES

## 160 M€ TTC

**Le patrimoine GEMAPI : 300 ha en propriété foncière (ouvrages, cours d'eau, zones d'expansion de crue et zones humides), 33 km de digues, 36 bassins écrêteurs de crue dont 3 barrages, un chenal de crue de 4 km, etc.**

**Le périmètre physique d'intervention de la GEMAPI s'étend à l'échelle des 31 communes sur plus de 450 km de cours d'eau, 2 000 ha de lagunes et zones humides et 12 km de littoral.**

**C'EST LE MONTANT INVESTI DEPUIS 2005 POUR SÉCURISER LE TERRITOIRE FACE AU RISQUE INONDATION** sur le Lez, la Mosson, la Lironde, le Verdanson, le Négues Cats, le Lantissargues, le ruisseau des Canaux, la Cadoule, l'Aigues Vives, l'étang du Méjean, et face à la submersion marine, ... **et pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.**

**CE CHIFFRE SERA PORTÉ À 180 M€ TTC À LA FIN DU MANDAT (2026)** avec l'achèvement des derniers grands ouvrages de protection sur le Rieumassel, le Rieutord, le Coulazou et l'étang de l'Or.

**LE BUDGET RÉALISÉ EN 2023 : 13,2 M€ TTC**

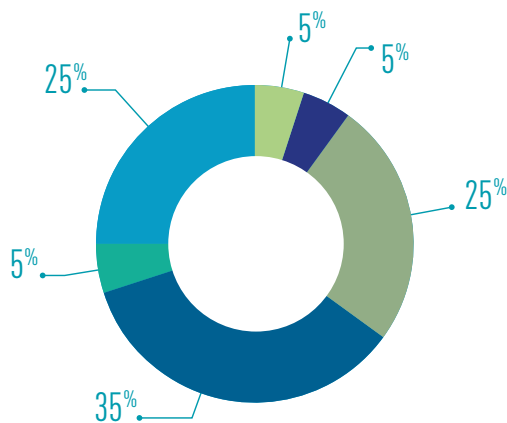
**Un programme d'investissement en forte hausse, la Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) s'élève à 75 M€ TTC sur la durée du mandat.** Le produit de la taxe GEMAPI est de **8 M€/an**, il sera réévalué à hauteur de 13 M€/an en 2024.

**LE SERVICE GEMAPI** est composé d'une équipe de 19 agents : 12 ingénieurs, 6 techniciens, 1 assistante administrative et accueille 1 apprenti ingénieur.



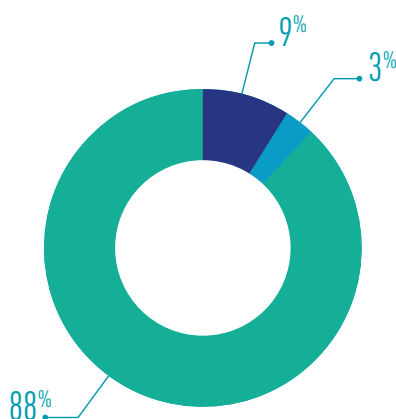
*L'équipe GEMAPI avec les collègues de l'Autorité Organisatrice de l'Eau et notre Directeur du Pôle Déchets et Cycles de l'eau*

# UN BUDGET MOYEN ANNUEL DE 15 M€ TTC



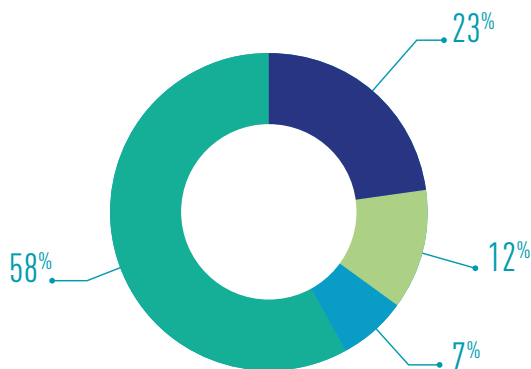
## FONCTIONNEMENT = 4 M€ TTC

- 0,2 M€ > Prévision et gestion de crise
- 0,2 M€ > Préservation et mise en œuvre plans de gestion des zones humides et lagunaires
- 1 M€ > Gestion des ouvrages et du littoral
- 1,4 M€ > Gestion des cours d'eau, suivi des milieux et soutien d'étiage
- 0,2 M€ > Contributions aux EPTB et autres partenaires
- 1 M€ > Masse salariale



## INVESTISSEMENT = 10 à 12 M€ TTC

- 0,4 M€ > Études stratégiques et schémas directeurs pour la prise en compte de la GEMAPI dans l'aménagement
- 9 M€ > Protection contre les inondations et risques littoraux
- 2 M€ > Restauration des milieux aquatiques



## RECETTES

- 2 M€ > Aides État (fonds Barnier, plans de relance, etc.)
- 1 M€ > Aides Région Occitanie et FEDER
- 0,6 M€ > Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse
- 8 M€ > Taxe GEMAPI



# AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : LA PRÉVENTION DES RISQUES ET LA PRÉSERVATION DU CYCLE DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

La GEMAPI participe aux démarches d'adaptation au changement climatique en contribuant activement à la définition et la mise en œuvre opérationnelle des stratégies de résilience du territoire face aux risques d'inondations et littoraux, de gestion des eaux pluviales et de désimperméabilisation des sols, de préservation et de restauration des milieux aquatiques. La GEMAPI assure l'actualisation continue de la connaissance des zones inondables et des aléas, de la vulnérabilité des enjeux (causes et effets), du fonctionnement des milieux aquatiques.

La connaissance des zones d'expansion des crues et du risque inondation est produite par modélisation hydraulique 2D jusqu'aux **épisodes climatiques d'occurrence exceptionnelle** (1,8 fois la référence centennale). Cette occurrence permet de prendre en compte les phénomènes extrêmes de plus en plus fréquents sur l'arc méditerranéen, dans une logique de **résilience du projet urbain et d'adaptation au changement climatique de Montpellier Méditerranée Métropole**.

Cette connaissance a servi à **définir les zones d'extension urbaine du SCOT et du PLUi, à l'extérieur des emprises inondables. Cette connaissance (débordement et ruissellement) sert à l'accompagnement des projets urbains et d'infrastructures du territoire.**

**Cette stratégie déclinée dans les documents de planification (SCOT et PLUi) et dans l'urbanisme opérationnel permet de garantir la non exposition des projets nouveaux, et d'améliorer la résilience du territoire au fur et à mesure du renouvellement urbain.** Elle nécessite une forte implication de nombreux services de la Métropole (PDU, PEP's, PDCE, ...) pour mener à bien ces missions transversales.

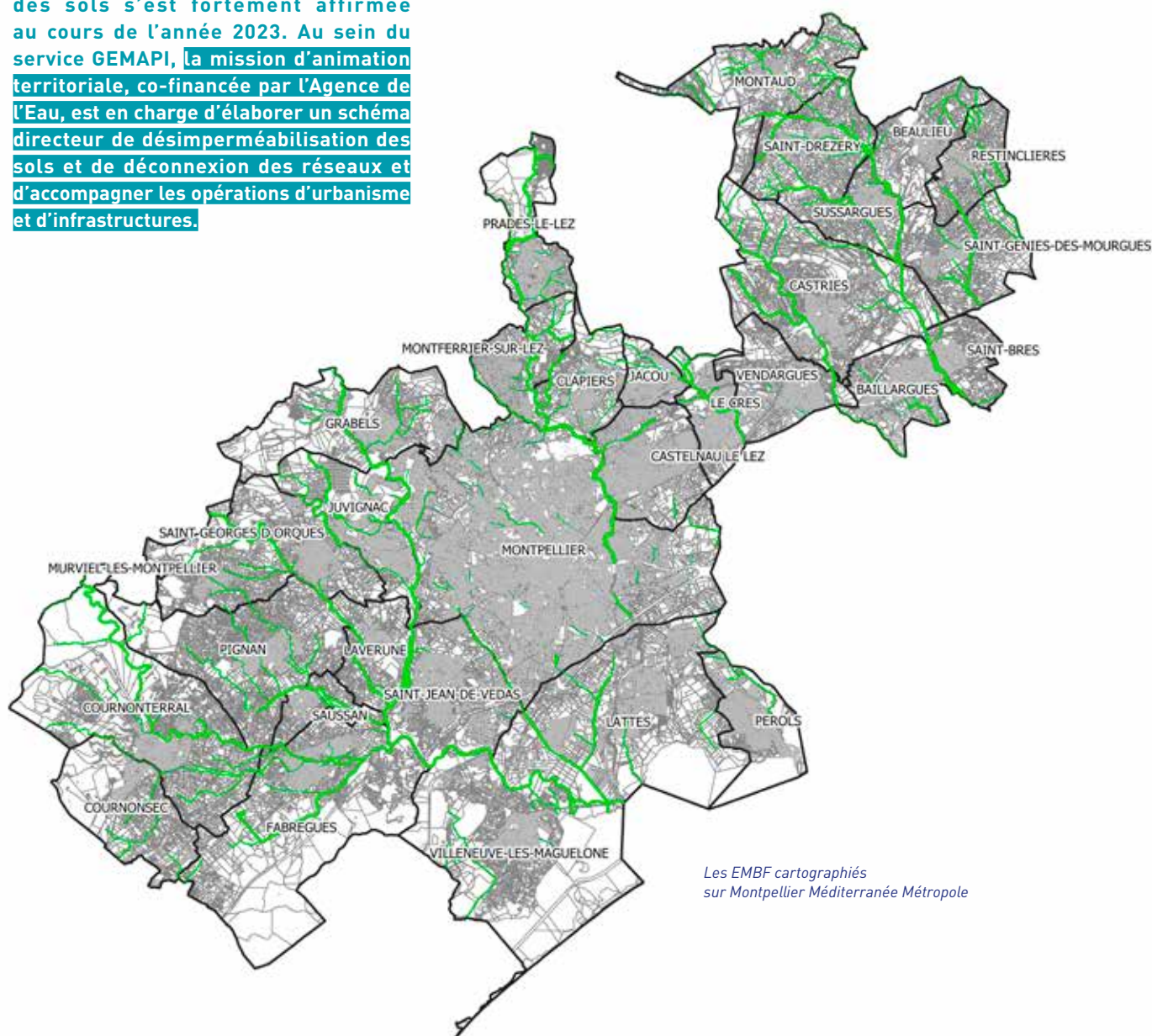
La GEMAPI produit également des **schémas directeurs hydrauliques, véritables outils opérationnels pour encadrer les projets urbains et garantir leur non exposition au risque inondation**, et si possible réduire le risque sur les enjeux existants situés en aval. Ces schémas servent de référence pour les documents de planification urbaine et permettent d'encadrer les dossiers « Loi sur l'eau » des opérations d'aménagement au fur et à mesure de leur construction, comme document guide, facilitant ainsi leur mise en œuvre et **garantissant la cohérence globale des aménagements et de leurs objectifs à l'échelle des quartiers ou des bassins versants.**



Pour le PLUi, la Métropole produit également la connaissance sur **l'érosion du trait de côte à 30 et 100 ans** (référentiel du CEREMA).

Des espaces minimums de bon de fonctionnement (EMBF) ont été délimités au PLUi le long des cours d'eau, pour préserver de l'artificialisation les principales fonctions de l'hydrosystème comme le transit des crues exceptionnelles et la mobilité latérale. La délimitation géographique et le règlement EMBF au PLUi permettront d'encadrer les activités et les usages en compatibilité avec les fonctionnalités des cours d'eau et les services associés. **Le rôle de l'EMBF est essentiel pour la gestion de l'aléa inondation, préserver la « trame bleue » et l'atteinte du bon état écologique fixé par la Directive Cadre sur l'Eau.**

**La politique de désimperméabilisation des sols s'est fortement affirmée au cours de l'année 2023. Au sein du service GEMAPI, la mission d'animation territoriale, co-financée par l'Agence de l'Eau, est en charge d'élaborer un schéma directeur de désimperméabilisation des sols et de déconnexion des réseaux et d'accompagner les opérations d'urbanisme et d'infrastructures.**



Les EMBF cartographiés sur Montpellier Méditerranée Métropole

# LES PRINCIPALES RÉALISATIONS 2023

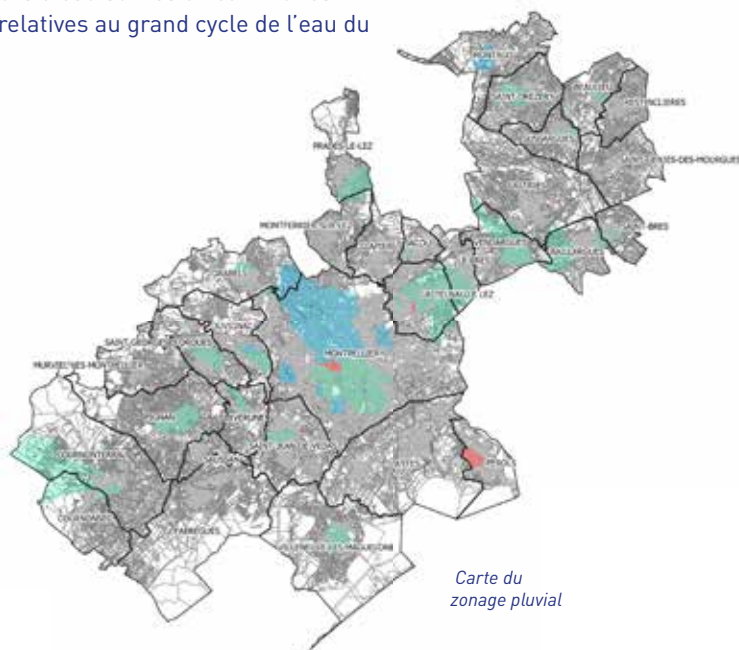
## MONTANT GLOBAL DES ÉTUDES ET DES SCHÉMAS DIRECTEURS HYDRAULIQUES : 1,3 M€ TTC

### LA CONTRIBUTION À L'ÉLABORATION DU PLUI

- Cartographie des espaces de fonctionnement des cours d'eau sur les 31 communes.
- Co-rédaction des règlements associés aux données relatives au grand cycle de l'eau du futur PLUi.

### L'ÉLABORATION DU ZONAGE ET DU RÈGLEMENT PLUVIAL SUR LES 31 COMMUNES

Disposer d'un zonage cohérent et adapté aux enjeux du territoire et du cycle de l'eau afin de **limiter le ruissellement urbain et favoriser l'infiltration de l'eau à la source pour réduire le risque inondation, préserver les milieux aquatiques** des rejets urbains par temps de pluie et de la pollution diffuse, **protéger et recharger les nappes, favoriser le soutien d'étiage des cours d'eau, accueillir une biodiversité en ville** en renaturant, **capitaliser l'eau de pluie** dans les espaces verts et **rafraîchir la ville**.



### LA PRODUCTION DE LA CARTOGRAPHIE DE L'ALÉA RUISSellement PLUVIAL SUR L'ENSEMBLE DES COMMUNES

La méthodologie de modélisation du ruissellement pluvial a été définie sur deux secteurs tests : les communes de Villeneuve les Maguelone et Le Crès. Le travail de modélisation a ensuite été étendu à l'ensemble des autres communes de la Métropole. En 2023, 75 % du territoire est couvert par des premiers résultats.

### L'ACCOMPAGNEMENT DE LA RÉVISION DES PPRI DE MONTPELLIER ET CASTELNAU-LE-LEZ

Le service a analysé l'impact de ces futurs PPRI sur les projets du territoire et proposé leurs adaptations pour **permettre la poursuite du projet urbain tout en garantissant la réduction de la vulnérabilité du territoire**.

## + LE PARTAGE DE LA NOUVELLE CONNAISSANCE DU RISQUE INONDATION POUR LA RÉVISION DU PCS DE MONTPELLIER, LE DORRIS (DOCUMENT D'ORGANISATION SUR LES RISQUES RUISSELLEMENT, INONDATION ET SUBMERSION) ET LES CARTES RISQUES DE L'OUTIL VILLE EN ALERTE

Le service met à disposition la nouvelle connaissance du risque inondation produite au fur et à mesure de la réalisation des études et schémas directeurs hydrauliques pour permettre leur prise en compte dans les documents et procédures relatives à la prévision et à la gestion de crise.

## + LA RÉALISATION DE SCHÉMAS DIRECTEURS HYDRAULIQUES (SDH)

SDH du Lantissargues à Montpellier, en cours ; SDH de la Balaurie à Vendargues, en cours ; SDH La Baume/Richter, approuvé.



Schéma directeur hydraulique de la Balaurie

## + LA RÉALISATION D'ÉTUDES HYDRAULIQUES ET DE RUISSELLEMENT

ZAC Meyrargues à Vendargues en cours ; Cournonterral en marge du projet de lycée, terminée ; Projet de groupe scolaire à Jacou, terminée.

## + L'ACCOMPAGNEMENT DU FISE

Au titre de sa compétence GEMAPI, **Montpellier Méditerranée Métropole est bénéficiaire de l'Autorisation Environnementale du FISE** qui permet maintenant de pérenniser cette manifestation de portée internationale sur les berges du Lez à Montpellier.

## + INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME EN LIEN AVEC LA COMPÉTENCE GEMAPI

En 2023, le service a rendu des avis sur près de **200 autorisations d'urbanisme** et analysé les contraintes hydrauliques liées à une **cinquantaine de projets urbains**.

## + LA MISSION D'ANIMATION TERRITORIALE DE DÉSIMPERMÉABILISATION DES SOLS ET DE DÉCONNEXION DES RÉSEAUX

Sur le territoire, **18 projets ont bénéficié d'un accompagnement technique et administratif** permettant d'atteindre les objectifs hydrauliques et de bénéficier d'aides financières à hauteur **2,47 M€** : 6 écoles, et rues de Corse et Léon Blum à Montpellier, le BHNS 1S1, la traversée de Sussargues, un parking à Saint Georges d'Orques, l'école J.Deleuil et le Parvis de la Valsière à Grabels, l'école élémentaire du groupe Grand Tamaris à Lattes, les écoles Asphodèles et Ribambelles à Vendargues, l'école Vert-Parc à Castelnaud-Le-Lez et le Parc des expositions de Montpellier à Pérols. Au total, ces projets permettent de **désimperméabiliser une surface globale de 3 ha et de déconnecter une surface de 5,7 ha des réseaux d'eaux pluviales**.

# 2.

## LA GESTION, LA PRÉSERVATION ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

---

LA POLITIQUE PUBLIQUE DE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE CONSISTE, DANS LE CONTEXTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE, À :

- Préserver et restaurer la fonctionnalité du cycle de l'eau, des milieux aquatiques, des zones humides et de leurs écosystèmes
- Reconquérir et préserver la « trame bleue » et la qualité des eaux des milieux aquatiques

LES PRINCIPALES MISSIONS ASSURÉES PAR LA GEMAPI :

- Co-gérer les lagunes, les zones humides périphériques aux lagunes et le lido de Villeneuve les Maguelone en partenariat avec Sète Agglopôle Méditerranée, le Conservatoire du Littoral et le CEN Occitanie, et la Maison de la Nature de Lattes pour le site du Méjean.
- Gérer et entretenir 300 km de cours d'eau sur les 31 communes, y compris gérer les macros-déchets.
- Surveiller, suivre les milieux aquatiques, intervenir en cas de pollution et d'atteintes au milieu et assurer le soutien d'étiage du cours d'eau du Salaison.
- Suivre la prolifération et la toxicité des cyanobactéries sur le Lez, la Mosson, le lac des Garrigues et alerter la chaîne de décision en cas de risque.
- Elaborer des stratégies de restauration des lagunes, cours d'eau et zones humides et piloter les plans de gestion associés.
- Restaurer les milieux aquatiques, l'hydromorphologie, l'écologie et la continuité écologique des cours d'eau, créer des zones humides.
- Identifier les zones humides et les espaces de fonctionnement des cours d'eau, les intégrer au PLUi (en cours de construction) avec un règlement associé pour les protéger de l'artificialisation et permettre de reconquérir leurs fonctions.
- Assurer la veille et l'acquisition foncière des parcelles sensibles le long des cours d'eau, notamment pour préserver celles situées dans les espaces de fonctionnement.

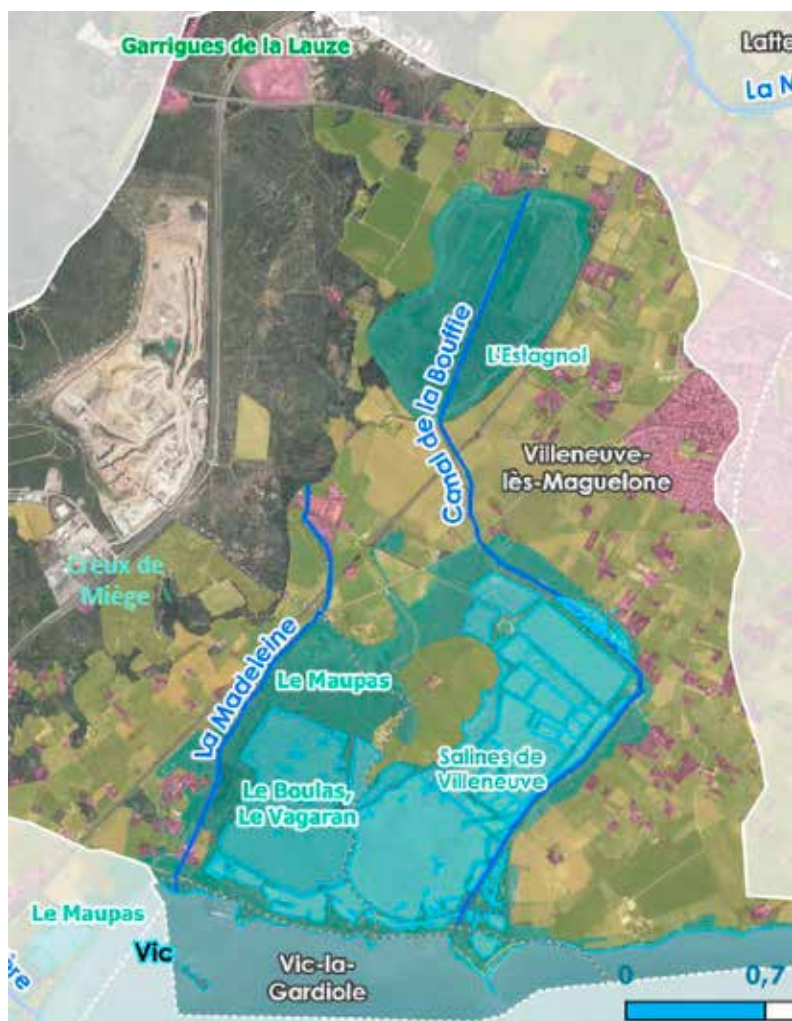
« DEPUIS 2018, LE BUDGET ALLOUÉ AUX ACQUISITIONS FONCIÈRES ET AUX TRAVAUX DE RESTAURATION DES FONCTIONNALITÉS DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LEURS CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES S'ÉLÈVE À 7 M€ TTC. »



La prospective jusqu'en 2024 concerne notamment les actions inscrites aux contrats Grand cycle de l'eau (2022-2024) sous maîtrise d'ouvrage de Montpellier Méditerranée Métropole pour un montant de **4,4 M€ HT (5,3 M€ TTC) réparties en une cinquantaine d'actions**, répondant aux objectifs prioritaires du SDAGE sur le bassin Rhône Méditerranée et Corse :

- Poursuivre la mise en œuvre des plans et programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau et de restauration de la continuité écologique sur le Lez et la Mosson.
- S'engager dans une politique ambitieuse de restauration morphologique des cours d'eau, des zones humides et de leurs espaces fonctionnels en démarrant par les secteurs prioritaires répartis sur 20 communes, notamment avec des plans de gestion, des études, une stratégie foncière et des travaux à mener sur le Lez, la Mosson, le Coulazou, l'Estelle, la Viredonne, le Bérange, la Cadoule, le Salaison, le Nègue Cats, l'étang des Salins et le marais de l'Estanel.

**Au titre de sa compétence GEMAPI, Montpellier Méditerranée Métropole contribue activement à la préservation, la gestion, la restauration et la renaturation des cours d'eau, des continuités écologiques, des zones humides, des lagunes, du lido et des espaces naturels protégés de son territoire. Elle participe et élabore des stratégies de préservation et de restauration et assure la mise en œuvre opérationnelle des programmes d'actions.**



Etude stratégique de restauration du grand cycle de l'eau sur le bassin versant Madeleine-Bouffie



Restauration hydromorphologique de la basse vallée de la Mosson



# LES PRINCIPALES RÉALISATIONS 2023

MONTANT GLOBAL DES DÉPENSES : 1,85 M€ TTC



## PARTICIPATION À LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS DE GESTION SUR LES SITES NATURELS PROTÉGÉS DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL :

- Sur le site du Méjean avec la commune de Lattes. **Coût 54 000 €.**
- Sur les salines de Villeneuve et l'Etang de Vic, avec le CEN Occitanie et Sète AggloPôle Méditerranée. **Coût 115 000 €.**



## RESTAURATION ÉCOLOGIQUE ET HYDRAULIQUE

de la connectivité entre les salines de Villeneuve et la réserve naturelle de l'Estagnol à Villeneuve lès Maguelone dans le cadre du Plan de Relance. Participation à travers une convention de coopération avec le Conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie. **Coût 68 000 €** [sur un montant total d'opération de 349 000 €].



## CRÉATION DE 3 ZONES HUMIDES, SUR LA BASSE VALLÉE DE LA MOSSON ET ÉTABLISSEMENT DU PLAN DE GESTION

Ces zones humides complètent les autres aménagements de restauration et renaturation des milieux aquatiques: la reconnexion latérale de la Mosson sur 2,5 km, la remobilisation des zones d'expansion de crue, la continuité écologique entre la Mosson, le Rieucoulon, le Lantissargues et l'étang de l'Arnel. **La zone humide située en aval est la plus importante avec une surface de 12ha. Coût : 400 K€ TTC**



## GESTION DES OUVRAGES HYDRAULIQUES DES ZONES HUMIDES :

- renouvellement des vannes martelières de l'étang des Salins à Pérols et du site de l'étang du Méjean à Lattes (maison de la Nature). **Coût : 240 K€ TTC**



## + POURSUITE DU PROGRAMME D'INSTALLATION DE PASSES À ANGUILLES SUR LES SEUILS DU LEZ

Équipement du seuil Garigliano à Montpellier.  
**Coût : 140 K€ TTC** – Aides de l'Agence de l'eau de 50%.



## + POURSUITE DES ÉTUDES DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'ÉQUIPEMENT DE PASSES À ANGUILLES SUR LES SEUILS DU LEZ

Seuils du Prado, du moulin de Sauret et de la clinique du Parc à Castelnau le Lez.  
**Coût : 20 K€ TTC** – Aides de l'Agence de l'eau de 50%.

## + LES CONTRATS GRAND CYCLE DE L'EAU LEZ ET OR

Le démarrage d'une quarantaine d'actions sous maîtrise d'ouvrage de Montpellier Méditerranée pour un montant réalisé en 2023 de **655 K€ TTC**. Aides de l'Agence de l'eau entre 30 et 70% suivant les opérations.



Signature du contrat Grand cycle de l'eau du Lez

## CAMPAGNE 2023 DU SUIVI DES CYANOBACTÉRIES SUR LE LEZ ET LA MOSSON DU 31/05/2023 AU 05/10/2023

Suivi bi-hebdomadaire de 5 sites sur le Lez entre Prades le Lez et Lattes et d'un site sur la Mosson à Villeneuve-lès-Maguelone et Lattes, 34 analyses réalisées à l'aide de biocapteurs génétiques sur chacun de ces sites (1 arrêté de restriction d'usage du 07/07/23 au 15/09/23 sur l'ensemble du Lez).

Une formation à l'identification des cyanobactéries a été organisée le 20/07/23 auprès des techniciens GEMAPI et des agents techniques de la ville de Lattes.

**Des panneaux d'information et de sensibilisation au risque cyanobactéries sont installés sur différents sites fréquentés par le public et les usagers du Lez.**

**Coût : 100 K€ TTC**



## ADHÉSION AU PROJET ROSELIÈRES LITTORALES MÉDITERRANÉENNES

Assurer une gestion adaptée des zones humides de type roselières dans un contexte de changement climatique global.

**Coût : 20 K€ TTC** (pour un montant total du programme 2022-2025 de 433 K€)

# 3.

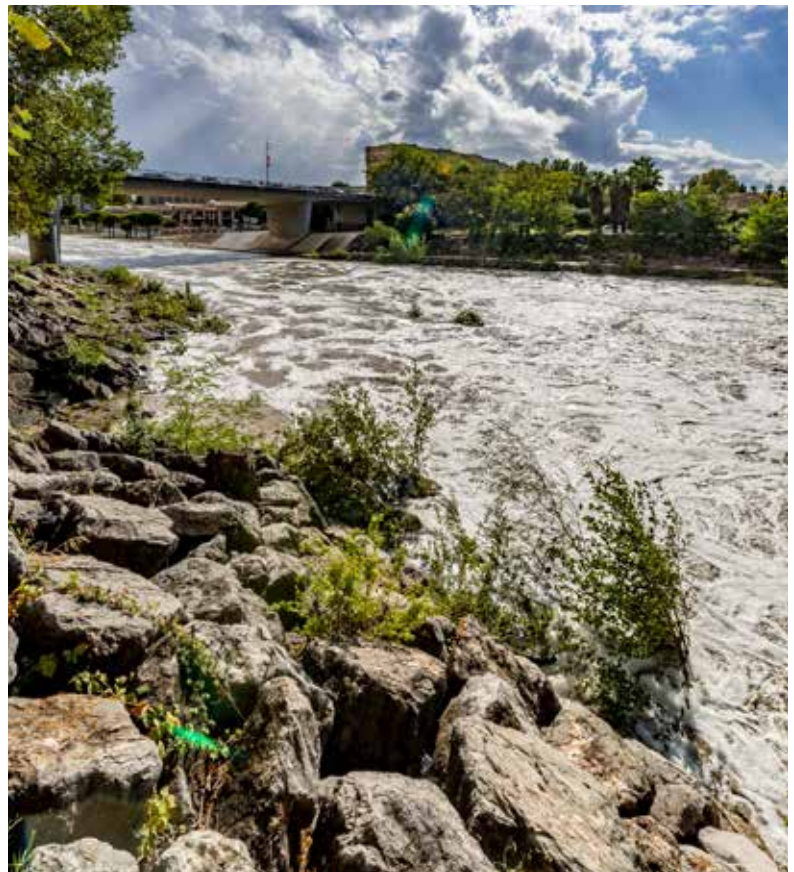
## LA PRÉVENTION ET LA RÉDUCTION DES INONDATIONS

---

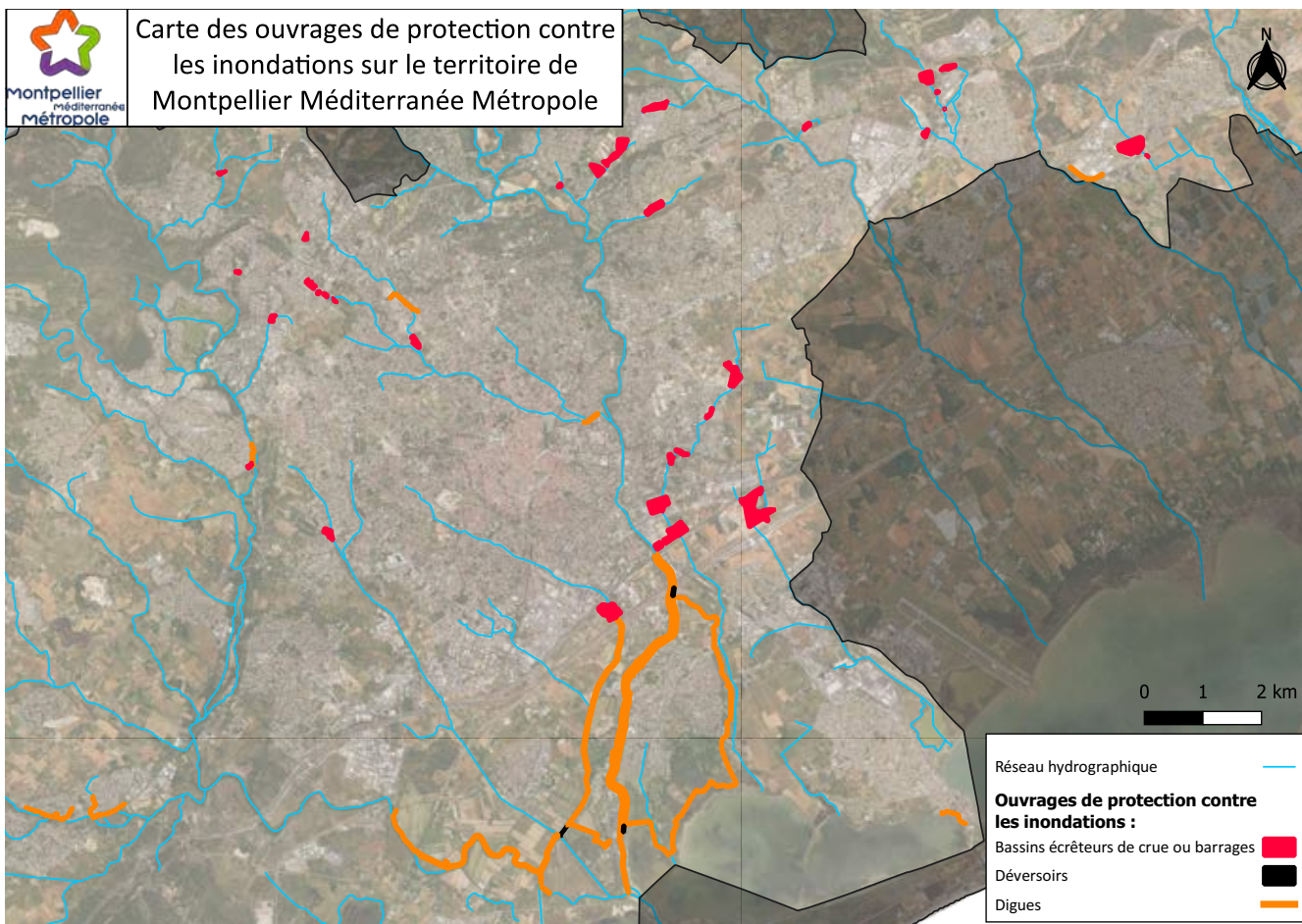
**La GEMAPI assure la construction et la gestion des ouvrages de protection contre les inondations (OPCI) du territoire de Montpellier Méditerranée Métropole (33 km de digues, 36 bassins dont 3 barrages) pour protéger les populations, les biens, les activités économiques et réduire le coût des dommages. Depuis 2005, les ouvrages construits par la collectivité protègent plus de 35 000 personnes et des milliers d'emplois. Plusieurs aménagements sont efficaces jusqu'à la crue exceptionnelle, notamment les protections de la basse vallée du Lez et du CHU de Montpellier.**

Les derniers grands travaux de protection contre les inondations du territoire devraient être terminés pour la fin du mandat politique, ils permettront de protéger 50 000 personnes, soit environ 10% de la population totale de la Métropole.

**Les épisodes climatiques extrêmes subis par le territoire en septembre et octobre 2014, avec 300 mm et 250 mm de pluie en quelques heures, ont permis de confirmer l'efficacité des aménagements de protection réalisés, et également ceux des schémas directeurs hydrauliques qui ont accompagné les projets urbains.** Aucune ZAC récente n'a subi de dommages lors de ces événements.







Carte de localisation des ouvrages de protection contre les inondations (OPCI) du territoire

L'entretien des cours d'eau conditionne le niveau de sûreté du territoire, dans les traversées urbaines, mais aussi pour les nombreux ouvrages de protection contre les inondations, les ponts, les seuils et les 470 points submersibles identifiés au niveau des voiries des 31 communes.

La GEMAPI a en charge le plan de gestion des cours d'eau coordonné avec les documents d'organisation et de sécurité des ouvrages de protection contre les inondations, des ponts et des voiries submersibles.

Ce plan décline également les missions relatives à la prévention et à la gestion de crise avec des interventions anticipées sur certains cours d'eau et points sensibles avant l'arrivée des crues, et les interventions post-crues, par la mobilisation des équipes et des entreprises en astreinte.

# LES PRINCIPALES RÉALISATIONS 2023

MONTANT GLOBAL DES DÉPENSES : **6 M€ TTC**

## TRAVAUX

### TRAVAUX DE PROTECTION

de Juvignac contre les crues de la Mosson et acquisitions foncières : **1,045 M€ TTC**



### PROTECTION DE GRABELS CONTRE LES CRUES DU RIEUMASSEL

Travaux préparatoires, notamment de libération des emprises et les travaux de démolition et de reconstruction du pont des écoles au nouveau gabarit hydraulique : **760 K€ TTC**



### TRAVAUX ANNUELS

de modernisation et de sécurisation du parc des ouvrages de protection du territoire : **1,150 M€ TTC**





## ÉTUDES

**+ POURSUITE DES ÉTUDES OPÉRATIONNELLES pour une dizaine de futurs grands travaux** : la protection du Coulazou à Fabrègues, la protection des Cabanes de Pérols, la réhabilitation du seuil du Moulin Levêque à Montpellier, la reprise de l'ouvrage hydraulique de la Voie Domitienne et la restauration des berges du Verdanson à Montpellier, le doublement de la capacité hydraulique du cadre sur le Rieutord, le confortement des berges du Lez au niveau du quartier de la Pompignane à Montpellier, la protection de Pignan et la reprise de l'ouvrage de franchissement de la RM189 sur le Nègue Cats à Lattes.

Les études et dossiers **réglementaires pour la régularisation administrative de 8 ouvrages de protection contre les inondations** ont été transmises aux services de l'Etat avant juin 2023 dans le respect des délais, en application du décret « Dignes ». Ces procédures permettront d'obtenir de nouveaux arrêtés préfectoraux pour ces ouvrages construits ou autorisés avant 2015, permettant d'officialiser et de clarifier le rôle, les responsabilités et les obligations de Montpellier Méditerranée Métropole en tant que gestionnaire de ces ouvrages.

**Montant : 950 K€ TTC**

## ENTRETIENS DES COURS D'EAU

**130 km de cours d'eau** ont été entretenus en 2023 dont 104 km sur le bassin versant du Lez et 26 km sur le bassin de l'Or, comprenant 33 km sur la commune de Montpellier - **Montant global 1,2 M€ TTC** y compris les travaux de nettoyage des cours d'eau réalisés par une entreprise d'insertion.

## ACQUISITIONS FONCIÈRES

Poursuite des acquisitions foncières pour la protection de Fabrègues contre les crues du Coulazou, la protection de Grabels contre les inondations du Rieumassel.

**Montant : 340 K€ TTC**

## GESTION PATRIMONIALE DES OUVRAGES GEMAPI

Les travaux ont concerné l'entretien annuel de la végétation sur les ouvrages, la sécurisation des accès de plusieurs ouvrages par la pose de clôtures et portails (bassins de Clapiers, digues de la Mosson ...), la création d'une rampe pour l'entretien du Lez à la Pompignane, le renouvellement d'une vanne martelière sur l'étang des salins à Pérols, la végétalisation et l'entretien de bassins (Charpak, Euromédecine, Lavalette..), la restauration du Font d'Aurette à Montpellier au droit des terrasses St Clément, sécurisation des prises d'eau sur le Lez à Lattes - **Montant : 0,60 M€ TTC**

**Comme chaque année, les techniciens d'exploitation du service GEMAPI assurent la surveillance trimestrielle des ouvrages de protection contre les inondations et les visites techniques approfondies annuelles assistées par un bureau d'études agréé « digues et barrages », les contrôles altimétriques et d'auscultation des barrages, et la gestion anticipée des crues par l'enlèvement préventifs des embâcles au niveau des points sensibles du territoire (OPCI, ponts submersibles, ...).**

Cette année a vu le développement d'un outil SIG (Système d'information géographique) de gestion patrimoniale des cours d'eau et des OPCI en lien avec les directions et services concernés des Pôles DCE, PEP'S et BP2A de la Métropole, et l'actualisation des documents d'organisation des OPCI afin de préparer l'élaboration du Plan d'Organisation Générale des ouvrages en temps de crue.

# 4.

## LE LITTORAL ET LA FAÇADE MARITIME

### LE TERRITOIRE LITTORAL DE LA MÉTROPOLE, COMPREND :

- Une frange littorale de 12 km sur la commune de Villeneuve-lès-Maguelone : 9 km de plage naturelle entre Villeneuve et les Aresquiers, 3 km de plage équipée (les plages du Pilou et du Prévost).
- 2 lagunes, Pierre-blanche et Vic attenantes sur plus de 1 400 ha, et le canal du Rhône à Sète.
- La cathédrale de Maguelone et son chemin d'accès à l'arrière de la plage équipée

Le littoral métropolitain, cet espace dual entre hyper attractivité et grande fragilité, nécessite **une stratégie locale d'adaptation aux risques littoraux et au changement climatique puis l'accompagnement des actions.**

Travailler à sa résilience est un défi au regard de l'ensemble des enjeux environnementaux et de l'attractivité du site, ces deux paramètres ne doivent pas s'opposer mais être conciliés dans une conception de l'aménagement et de l'accessibilité du secteur optimisée.

Le littoral métropolitain est particulièrement vulnérable en raison d'une augmentation de l'intensité des événements extrêmes, qui va s'amplifier avec le changement climatique : augmentation du niveau de la mer, érosion côtière, submersion marine, débordements des cours d'eau. Ces risques sont intégrés dans les opérations urbaines et les documents de planification, comme le PLUi en cours d'élaboration.

La commune de Villeneuve lès Maguelone est inscrite au décret n°2022-750 du 29 avril 2022 établissant la liste des communes dont l'action en matière d'urbanisme et la politique d'aménagement doivent être adaptées aux phénomènes hydrosédimentaires entraînant l'érosion du littoral, comme inscrits au PLUi.

Au quotidien, Montpellier Méditerranée Métropole gère les 12 km de lido sur la commune de Villeneuve-lès-Maguelone avec une gestion différenciée entre la plage équipée et la plage naturelle. **La GEMAPI intervient en tant que co-gestionnaire du lido et des lagunes en partenariat avec la commune, le Conservatoire du Littoral et le CEN Occitanie.**

**La question du retrait du trait de côte et de recomposition spatiale est complexe et doit être traitée par des stratégies et des pratiques de gestion à l'échelle de la cellule sédimentaire du golfe d'Aigues Mortes entre Frontignan et le Grau du Roi, en lien avec la Stratégie Régionale de Gestion Intégrée du Trait de Côte et le Plan Littoral 21.**

**Une gouvernance inter EPCI est maintenant structurée à cette échelle pour mieux appréhender les risques littoraux, la biodiversité et les usages.**



**À travers la GEMAPI, Montpellier Méditerranée Métropole est compétente pour la gestion intégrée du trait de côte** et notamment la gestion de tous les ouvrages naturels ou artificiels de défense contre la mer, la gestion ou l'amélioration du fonctionnement des milieux aquatiques littoraux, la gestion des échanges hydrauliques et sédimentaires entre la mer et les lagunes littorales, la gestion du cordon dunaire, des zones humides et lagunes, le contrôle de la fréquentation par le public, et les actions de connaissance du fonctionnement hydrosédimentaire du littoral, des risques de submersion, d'érosion du trait de côte et de suivi du trait de côte.

Les actions développées sur ces espaces littoraux remarquables peuvent ainsi concerner :

- Des programmes structurant d'aménagement, travaux et ouvrages sur le lido, les lagunes et zones humides pour la gestion hydraulique ou des risques littoraux.
- Des opérations de restauration, protection et renaturation des zones humides et contribuant à leur bon fonctionnement.
- La valorisation des patrimoines naturel, culturel et paysager présents sur ces espaces remarquables.
- L'entretien courant, la maintenance et la surveillance des terrains, ouvrages et bâtiments, notamment ceux accueillant l'équipe du CEN Occitanie aux Salines de Villeneuve lès Maguelone.
- La participation, l'organisation et la promotion de dispositifs d'animation sur les sites proposés par les gestionnaires à l'attention du grand public ou des professionnels, à travers des événements nationaux (fête de la nature, journée du patrimoine, journées mondiales des zones humides, ...) et locales (chantiers bénévoles, accueil scolaires, ...)



# LES PRINCIPALES RÉALISATIONS 2023

MONTANT GLOBAL DES DÉPENSES : 255 000 € TTC



## CRÉATION DE L'ENTENTE INTER-EPCI SUR LE GOLFE D'AIGUES MORTES (GAM)



pour agir sur le littoral

et le milieu marin, en avril – Coût : 50 000 €/an

Pour répondre aux enjeux identifiés sur le littoral à une échelle cohérente, à savoir les 60 km de façade maritime du golfe d'Aigues Mortes, de Frontignan au Grau du Roi, les 4 intercommunalités ont choisi de s'inscrire dans une gouvernance commune en mettant en place une entente interterritoriale.

Cette entente sera prochainement (en 2024) dotée d'une cellule technique dédiée, composée de 3 agents pour répondre aux principaux enjeux propres au littoral et au milieu marin du golfe d'Aigues Mortes.



**Les enjeux retenus par l'entente inter EPCI sur le golfe d'Aigues Mortes :**

- **Les risques littoraux :** érosion du trait de côte et submersion marine.
- **Les usages liés à la mer :** les activités portuaires, la pêche professionnelle, les pratiques touristiques et sportives.
- **La biodiversité et la qualité des milieux marins :** préserver la faune, la flore, les habitats naturels, les échanges entre mer et lagunes, réduire les pollutions provenant des milieux terrestres.



+ SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE GESTION ENTRE L'ENTENTE DU GOLFE D'AIGUES MORTES (GAM) ET L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ (OFB) SUR L'ANIMATION DU SITE NATURA 2000 POSIDONIES DE LA CÔTE PALAVASIENNE.



## + ÉVOLUTION DU CORDON LITTORAL DE VILLENEUVE-LÈS-MAGUELONE

Analyse topographique et photo-montages par l'EID Méditerranée – **Coût : 13 000 € TTC**



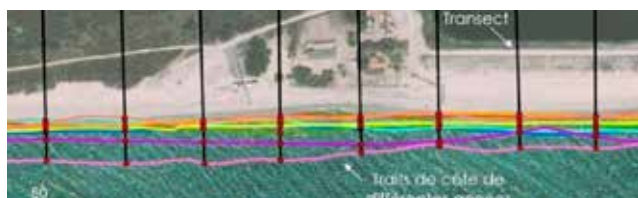
## + LA GESTION COURANTE SUR LE LITTORAL

Chaque année, des travaux de restauration du cordon dunaire au niveau de la plage équipée sont financés par la taxe GEMAPI. Cette année, les travaux ont consisté à la pose de ganivelles sur 2,7 km – **Coût : 140 000 € TTC**



## + RÉALISATION DE LA CARTOGRAPHIE DE L'ÉVOLUTION DU TRAIT DE CÔTE À 30 ANS ET À 100 ANS

sur le lido de Villeneuve-lès-Maguelone, en lien avec la commune de Villeneuve-lès-Maguelone. Cette cartographie et les dispositions relatives à l'aménagement du territoire figurent au PLUi – **Coût : 50 000 € TTC**





# 5.

## LA PRÉVISION ET LA GESTION DE CRISE

La GEMAPI accompagne les 31 communes ainsi que les services métropolitains dans la prévention, la surveillance et la gestion des épisodes climatiques orages-pluies-inondations et submersions.

Les missions comprennent :

### LA PRÉVISION ET LA SURVEILLANCE

**La prévision météorologique** : pour anticiper les épisodes climatiques, la GEMAPI met à disposition des 31 communes les prestations assurées par Prédicit Services 7j/7j et 24h/24h.

En complément, un abonnement à Météo France permet de disposer d'une carte de surveillance, de bulletins d'information quotidiens avec la prévision météorologique sur 72h, les évolutions à 9 jours et l'imagerie radar pour suivre les pluies météorologiques en temps réel.

**L'astreinte GEMAPI** : cette astreinte assurée 7j/7j et 24h/24h permet de qualifier le niveau de risque hydrométéorologique local à partir de la vigilance départementale émise par Météo France. En lien avec les prévisionnistes de Météo France et de Prédicit, des bulletins hydrométéorologiques expertisés sont transmis aux élus, DGS et services métropolitains. Ce dispositif permet d'anticiper les conséquences des événements climatiques sur le territoire et de coordonner l'action entre les services métropolitains.

L'astreinte GEMAPI permet également d'assurer l'ensemble des missions relatives au rôle de gestionnaire des cours d'eau et des ouvrages de protection contre les inondations du territoire métropolitain, en tout temps, notamment en période de risque climatique.



*Suivi en temps réel  
des pluies sur la Métropole.*

**La surveillance des crues et des OPCI** : un parc conséquent de 45 capteurs permet de suivre en temps réel la formation et la propagation des crues, et le niveau des cours d'eau au droit des points stratégiques du territoire, notamment au niveau des ponts et OPCI.

## LA PRÉPARATION ET LA GESTION DE CRISE

À travers le contrat signé avec la Métropole, Prédicit Services accompagne les communes à la gestion de crise en mettant à jour annuellement leur Plan Communal de Sauvegarde.

**VEA, l'outil « Ville En Alerte » de gestion collaborative de la crise** : l'outil met à disposition des élus et des services opérationnels une plateforme collaborative de partage des informations nécessaires à la gestion d'un événement (données climatiques, suivi des crues, trafic routier, cartes d'aléas scénarisées et des conséquences de l'évènement sur le territoire) et permet la gestion collaborative de la crise entre les acteurs (déclenchement des actions des PCS communaux, partage des informations en temps réel, etc.). Les cartes de prévision des enjeux inondés sont actualisées par le prévisionniste – Prédicit Services - au fur et à mesure de l'évolution de la situation météorologique et des observations sur le terrain.

**L'expertise GEMAPI est mise à disposition du territoire** pour les exercices de gestion de crise avec les communes, le suivi des mises à jour des PCS communaux, la contribution à la gestion des risques majeurs (DORRIS, OLD, Journées sur les risques majeurs, etc.) en lien avec la Mission Sécurité Civile mutualisée Montpellier Méditerranée Métropole-Ville de Montpellier et les autres services opérationnels métropolitains.

**VEA présente une nouvelle interface de visualisation plus ergonomique et un nouveau module « suivi crue » qui permettent de suivre en temps réel l'évolution des crues sur le territoire et les niveaux de vigilance associés aux tronçons de cours d'eau.**

**L'ensemble des stations sont consultables pour les 31 communes, les services métropolitains et les services de l'État et de secours (Préfecture, SDIS, DDTM, DREAL, etc.).**

# LES PRINCIPALES RÉALISATIONS 2023

MONTANT GLOBAL DES DÉPENSES : 407 K€ TTC

ABONNEMENTS à Météo France et Prédicit Services : 160 K€ TTC.

L'ASTREINTE GEMAPI : 51 bulletins hydrométéorologiques ont été envoyés en 2023.



## EN 2023, L'ASTREINTE HYDRO-MÉTÉO A ÉVOLUÉ EN ASTREINTE GEMAPI.

Elle est organisée à travers 3 types d'astreinte (une astreinte exploitation pour les cadres, une astreinte exploitation pour les techniciens et une astreinte de sécurité) afin de constituer une cellule de crise GEMAPI pour renforcer le dispositif central de gestion de crise de la Métropole. Les cadres de l'Autorité Organisatrice de l'Eau (AOE) participent également à cette astreinte pour renforcer les effectifs. Chaque semaine, le binôme cadre et technicien se partage les missions et actions telles que définies dans l'astreinte GEMAPI.

### L'astreinte GEMAPI permet de répondre 7j/7j et 24h/24h :

- Aux obligations réglementaires qui incombent à **l'exploitation et la surveillance des ouvrages de protection contre les inondations pour garantir leur niveau de sûreté en tout temps**, y compris en période de crue.
- À **l'entretien des cours d'eau**, notamment la gestion des embâcles, des atterrissements et de la végétation **pour réduire le risque inondation dans les traversées urbaines, garantir le niveau de sûreté des ouvrages de protection et contribuer au bon état écologique des cours d'eau.**
- À la **préservation des milieux aquatiques notamment la réponse à apporter en cas de pollution accidentelle.**
- À la **gestion du risque lié aux cyanobactéries** sur plusieurs sites (le Lez, la Mosson, le Lac des Garrigues) fréquentés par le public et les usagers des milieux aquatiques

Montant de l'astreinte : 17 k€ TTC



## + GESTION DU PARC DE CAPTEURS

de suivi des crues et de la pluie (pluviomètres) : modernisation de 10 stations, pose de 5 nouvelles stations et maintenance du parc de 45 capteurs.

**Montant : 175 k€ TTC**

## + DÉMARCHES ENGAGÉES SE POURSUIVANT EN 2023

Co-pilotés par le service Coordination des Politiques d'Exploitation et de Gestion (CPEG) du Pôle Proximité Espaces Publics (PEP's) et le service GEMAPI : la construction du Document d'organisation pour le risque d'inondation, ruissellement et submersion marine (DORRIS) permettra de proposer une organisation efficiente à l'échelle des 31 communes pour sécuriser les voiries inondables, et la définition de la stratégie d'application des obligations légales de débroussaillage (OLD).

## + MODERNISATION DE L'OUTIL VILLE EN ALERTE

Développement de nouvelles fonctionnalités et réflexion sur une nouvelle version de la plateforme 4.0.

**Montant : 55 k€ TTC**





# 6.

## L'INFORMATION ET LA SENSIBILISATION DES ACTEURS ET DU PUBLIC

MONTANT GLOBAL DES DÉPENSES : 50 K€ TTC

### SENSIBILISATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE À LA GESTION DE L'EAU, À LA PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATION ET À LA PRÉSERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES

La fête du Lez, organisée par la maison pour tous Frida KHALO et BALEZ la fédération des quartiers urbains du Lez, a permis de présenter l'exercice de la compétence GEMAPI sur le bassin versant du Lez.

Le festival AGROPOL'EAT, en lien avec l'EPTB Lez, la Régie publique des eaux, qui a notamment compris une démarche de sensibilisation autour de la Fresque du Lez.

La présence au festival Ad'Natura organisé au parc des expositions par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et la Région Occitanie, et la présence au festival du Climat en octobre et novembre.

La participation au colloque de l'Eau à Montpellier organisé par l'Académie des Sciences et des Lettres, et aux Water Days dans le cadre du séminaire Euro-Africa.



### PARTENARIAT AVEC BALEZ LA FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE QUARTIERS DU LEZ

Signature d'une convention de partenariat pour renforcer l'information et les échanges avec les citoyens autour des actions relatives à la compétence GEMAPI.





## + CRÉATION D'OUTILS PÉDAGOGIQUES AUTOUR DU GRAND CYCLE DE L'EAU

Création d'un outil pédagogique « **La fresque du Lez** » pour faciliter les ateliers et les échanges entre les acteurs locaux autour du petit et grand cycle de l'eau, réalisé par BIPOLAR et l'architecte Pauline GOFFIN, dans le cadre du projet M2028 « Rassemblez-Lez ».

La mise à disposition de la fresque du Lez auprès des acteurs de l'éducation à l'environnement : gestionnaires d'espaces naturels, écoothèque, associations EEDD, Régie publique des eaux, EPTB Lez, ...

La contribution et participation au parcours pédagogique « **à la découverte des cours d'eau de Saint-Drézéry** » en lien avec la commune de Saint Drézéry et l'EPTB de l'Or.

La contribution au **catalogue d'animation** à destination des écoles autour de la nature et l'environnement, piloté par le pôle BP2A et l'Académie de Montpellier.

## + SENSIBILISATION AUX RISQUES LITTORAUX ET BIODIVERSITÉ

La contribution au déploiement de la « **guinguette volante** » à la fête de la mer, sur la commune de Villeneuve-lès-Maguelone, en partenariat avec la commune, les associations SAVE et En Haut, le CPIE du Bassin de Thau et l'APIEU de Montpellier.

## + SENSIBILISATION AUX ZONES HUMIDES ET À LEUR PRÉSERVATION

L'accompagnement et la contribution au programme **Cap Salines**, en lien avec le CPIE du Bassin de Thau.

Le partenariat et la contribution à la manifestation « **La galerie éphémère** » pilotée par le CEN Occitanie, la commune de Villeneuve, le collectif INKARTAD, Sète Agglopôle Méditerranée, le CPIE du Bassin de Thau et l'APIEU de Montpellier.

## + LES JOURNÉES DE LA RÉSILIENCE

La GEMAPI a participé à ces journées organisées par la Mission Sécurité Civile mutualisée Montpellier Méditerranée Métropole-Ville de Montpellier. Une animation a été assurée en collaboration avec l'EPTB Lez autour d'une exposition de photos historiques des inondations sur le territoire du bassin versant du Lez.







# LA GEMAPI AU SERVICE DU TERRITOIRE

Si les objectifs sont ambitieux, les actions concrètes le sont aussi et demandent une palette de compétences, de l'élaboration de stratégies jusqu'aux interventions au quotidien, sur l'ensemble du territoire, à court terme et à long terme, dans le cadre de démarches multiples, engagées par Montpellier Méditerranée Métropole.

- Prévenir
- Agir
- Alerter



“ Retrouver les chemins de l'eau dans la ville. ”

Contact : Montpellier Méditerranée Métropole  
Service GEMAPI - gemapi@montpellier.fr - 04 67 13 60 00